

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 5 octobre 2021

L'an **deux mil vingt et un**

et le **cinq octobre**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire.**

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, MM. GUYET, M. DELARUE, M. LEBOUVIER, Mme TINOCO, Mme MARTEL, M. BENUREAU, M. PAULHIAC, Mme LE SENECHAL, M. LANCHARD.

Excusées : Mme LEMAITRE, Mme CABALLERO

Absent : M. MARTIN

M. Gérard LEBOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

Mme LEMAITRE donne pouvoir à M. POTTIER

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Un remboursement de salle polyvalente
- Se positionner sur le projet éolien
- Apporter une modification aux tarifs de location de salle

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Adhésions du SMICO

Monsieur le Président informe le comité syndical que les collectivités citées ci-après ont sollicité leur adhésion au SMICO :

Les communes de :

SAINTE MARIE LA BLANCHE HERBE, SAINT AUBIN DE BONNEVAL, THUE ET MUE, ROSEL, BONNEMAISON, CAHAN, CAMPAGNOLLES, COULONCES, GAPRÉE, MONTCHEVREL, MOULINES, OSMANVILLE, SAINTE MARIE LA ROBERT, SAINTE OPPORTUNE, SOMMERVIEU, SOUMONT SAINT QUENTIN , TRACY BOCAGE, VAL DE DROME, SAINT LÉONARD DES PARCS.

Des CCAS de communes de :

BRETTEVILLE SUR ODON, EVRECY, SAINT GERMAIN LE VASSON

Du SIVOS de :

SAINT HILAIRE SAINTE CERONNE

Du SIVOM de :

SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Emet un avis favorable pour l'adhésion de ces collectivités au SMICO.

Retraits du SMICO de 2015 à 2021

Monsieur le Président informe le comité syndical que les collectivités citées ci-après ont demandé leur retrait au SMICO ;

Pour information, les votes portent sur les retraits de 2015 à 2021 ;

Les communes de :

APPENAI SOUS BELLEME, BAROU EN AUGE, CIRAL, LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny), LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche),

LA FRESNAIE FAYEL, GOUFFERN EN AUGE (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes), LIVAROT PAYS D'AUGE (pour la partie du territoire de Fervaques), LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain), MORTREE ,RESENLIEU,

SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME, SAP ANDRE, TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes), TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai), VILLIERS SOUS MORTAGNE, ECOUCHÉ LES VALLÉES, SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS, SAINT EVROULT DE MONTFORT, CHAUMONT, SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE, LA GENEVRAIE, BOUCÉ, MARCHEMAISON, FEINGS, MÉHOUDIN

Du SIAEP de : GACE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Emet un avis favorable pour le retrait de ces collectivités au smico.

Utilisation du Service Intérim Territorial proposé par le Centre de Gestion de l'Orne

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 25,

Vu la délibération du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'orne du 15 juin 2021 mettant en place une convention d'utilisation du service intérim territorial,

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que les centres de gestions peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer les missions temporaires ou en cas de vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ils peuvent mettre également des fonctionnaires à disposition des collectivités et établissements en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-décide d'accepter la convention entre le Centre de Gestion de l'Orne et la commune de Saint Michel Thubeuf.

-s'engage à rembourser au centre de gestion les frais de traitements, de déplacements dus aux agents, ainsi que les frais de gestion qui sont fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CDG61.

-décide d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Transfert de la compétence Eclairage Public au TE 61

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du Te61 en date du 30 juin 2015 relative à la modification des statuts du Te61 par la prise de nouvelles compétences optionnelles,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°32 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Te61,

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de ses nouveaux statuts le Territoire d'Énergie Orne offre la possibilité aux communes de lui confier la compétence relative à l'éclairage public.

Les contrats d'entretien en cours arrivant à échéance le **23 mai 2027**, le Territoire d'Energie Orne se propose d'assurer, dans les conditions fixées par son comité, la gestion des opérations liées au domaine de l'éclairage public.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le choix suivant :

- De transférer au Te61 l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public.

Il est précisé que la législation en vigueur ne permet pas de transférer au Te61 les seules prestations attachées au domaine du fonctionnement (maintenance, d'entretien et dépannages...).

Après avoir délibéré par 9 voix Pour, 1 voix contre et 2 abstentions le Conseil Municipal :

- impose que la commune reste décisionnaire sur les plages horaires
- accepte de transférer la compétence Eclairage Public au Te 61.

Remboursement arrhes location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur GARNIER Eric avait réservé la salle polyvalente pour le 13 juillet 2021. Monsieur GARNIER Eric a annulé la réservation suite au nombre peu important d'invités présents suite à la COVID 19.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'éventuel remboursement des arrhes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR et 1 abstention :
Décide de rembourser les arrhes versées par Monsieur GARNIER Eric soit la somme de 90 euros.

Avis sur le projet Eolien

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet éolien concernant le territoire de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle.

Vu le nombre croissant de ce type d'installations dans le département de l'Orne, et dans le département voisin de l'Eure,

Vu l'impact sur la santé selon l'académie Nationale de Médecine,

Vu la dépréciation immobilière pour les territoires concernés,

Vu le coût encore très important pour les finances publiques des projets éoliens,

Vu la hauteur de 200 mètres de chacune des éoliennes et la distance minimale d'implantation restée à 500 mètres des habitations,

Vu le manque de connaissances sur l'impact du fonctionnement des éoliennes sur la faune, les élevages ...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par : 6 voix contre et 6 abstentions

Modification des tarifs de la salle polyvalente

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réviser les tarifs de la salle polyvalente.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, décide de retirer le tarif vin d'honneur et laisse le reste inchangé.

Monsieur le Maire fixe les tarifs suivants :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
TARIF LOCATION SALLE	180 €	240 €
LAVE VAISSELLE	40 €	40 €
LOCATION VAISSELLE à la pièce	0,06 €	0,06 €
COUT DU kW	0.20 €	0.20 €
31 décembre	300.00	300.00

COMMUNICATION

Salle polyvalente

Concernant la salle polyvalente, il est abordé qu'il faudra sûrement à l'avenir refaire le coin toilette.

Monsieur le Maire informe que Mme BERNARD Isabelle ne fait plus partis du personnel de la commune et dit que pour la remplacer Mme GOSNET Sandrine est pour le moment en contrat jusqu'à fin décembre. Lors de la prochaine réunion de conseil municipal sera abordé son embauche en tant que contractuel auprès de la collectivité.

- Monsieur le Maire dit qu'il faut commander des guirlandes lumineuses pour les candélabres.
- Monsieur le Maire informe que le repas du 11 novembre aura lieu. Il propose aux membres du conseil municipal de réfléchir aux petits présents pour les aînés de la commune.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de l'association du patrimoine.
- Monsieur le Maire propose de racheter une vitrine d'affichage extérieure. Des devis seront proposés en début d'année lors du vote du prochain budget.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de M. Serge DELAVALLÉE remerciant pour notre collaboration concernant l'organisation du Concert de Musique au château de M. BEAU.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'EARL du Plessis de Cheronvilliers

TOUR DE TABLE

Monsieur GUYET aborde les nuisances lumineuses de certains commerces restant allumés toute de la nuit.

Mme LE SENECHAL et M. DELARUE, suite au courrier d'une petite fille de la commune proposent de créer une boîtes à livre. M. DELARUE se propose pour la faire.

M. DELARUE dit qu'il s'occupe d'appeler un organisme pour l'aire de jeux récemment installé.

Monsieur LEBOUVIER propose d'inaugurer la boîte à livres.

Mme MARTEL annonce qu'une des tables de « Doncaster » est cassée sous le dessous.

Mme VANDEWALLE informe qu'elle a assisté à une réunion du Percher, dit que les gros travaux continuent sur l'ensemble des communes. Il y a aussi beaucoup de perte d'eau, des forages sont à faire.

Séance levée à 20 h 42